

Loi d'amendement de l'emploi de 2022 en Malaisie — congé maternité de 98 jours, protection contre le licenciement pendant la grossesse et amendes majorées pour harcèlement

Gender Equality · Bonne pratique · Malaisie

Score de qualité : 52/100

Niveau de preuve : Modérées

Résumé

La Malaisie a porté le congé maternité payé de 60 à 98 jours, créé 7 jours de congé paternité payé, inversé la charge de la preuve en cas de licenciement pendant la grossesse et relevé les amendes pour harcèlement à 50 000 RM. Pas encore d'évaluation des résultats.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	2/3
Impact on gender equality	0/1
Effectiveness	0/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	0/1
Sustainability	1/1
Achievement / evidence	1/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-10-14

[Ministry of Human Resources, Malaysia \(Labour Department\)](#) — consulté le 2026-10-14

[Conventus Law summary](#) — consulté le 2026-10-14

[Ecovis summary](#) — consulté le 2026-10-14

Citer — Evidoria. *Loi d'amendement de l'emploi de 2022 en Malaisie — congé maternité de 98 jours, protection contre le licenciement pendant la grossesse et amendes majorées pour harcèlement*. ID persistant : 111f649d-d4a4-46c1-9df6-2779682ad084.